

Question de privilège

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre nous dit qu'il est prêt à débattre du projet de loi.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et alors!

M. Gauthier: Et alors! Nous discutons d'une question de privilège, d'une question d'outrage à la Chambre. Il me semble que cela prime sur le désir du ministre de débattre d'un projet de loi. Nous sommes prêts également à parler des projets de loi qu'il voudra bien présenter.

Des voix: Bravo!

• (1200)

M. Lewis: Il est toujours amusant de voir qu'on a touché la corde sensible, monsieur le Président. Il est bien évident que cela a fait bondir mon collègue. Je regrette le retard qui a pu en découler autant que lui et ses députés qui veulent donner leur avis sur ce projet de loi très important relatif à la Loi sur le ministère des Forêts. Je vois qu'en tant que whip il a rassemblé ses députés et que maintenant ils poireautent.

Je ne puis m'empêcher de mentionner en débutant que mon collègue le très honorable chef de l'opposition a cité libéralement M. Diefenbaker. Il y a un autre propos de M. Diefenbaker qu'il ne faudrait pas oublier: «Quand on chasse l'ours, il ne faut pas se laisser distraire par les pistes de lapin.» Ce qu'on peut voir en ce moment c'est deux partis qui se laissent distraire par des pistes de lapin, car ce n'est pas ici qu'il faut entrer dans le détail du débat sur la TPS.

Je pense qu'on peut dire sans risque d'erreur que le remplacement de l'actuelle taxe de vente fédérale par la taxe sur les produits et services apporte un changement radical dans le prélèvement des taxes de vente au Canada. Cela nous l'avons compris. Nous avons jugé que nous avions au gouvernement la tâche et la charge de faire en sorte que tous les Canadiens, qu'ils soient patrons ou employés, comprennent les changements que nous proposons.

Or, quand on publie des annonces on tient à ce qu'elles soient lues. Je sais donc gré à mes collègues d'avoir accordé tant de publicité à la question en parlant des annonces qui ont paru d'un bout à l'autre du Canada. Nous sommes heureux qu'elles aient eu tant d'effet sur les Canadiens et sur mes collègues de l'opposition.

Mes collègues d'en face n'ont jamais brillé par leur façon de lire le texte des annonces. Donc, si vous me le permettez, monsieur le Président, il y a une seule chose que j'aimerais signaler car je ne tiens pas à lire toute l'annonce. Je pourrais ajouter qu'il s'agit d'un programme majeur pour réduire le déficit. Je pourrais dire que

cela va aiguïser notre compétitivité internationale, mais ce que je voudrais plutôt mettre en évidence, monsieur le Président, ce sont les mots «changements proposés».

M. A. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends les commentaires de mon honorable ami, que je suis avec intérêt. Je tiens seulement à lui signaler qu'il est dit dans les titres que le régime de la taxe de vente fédérale «va» changer. Il n'est pas dit «proposé», il n'est pas dit «peut-être», il n'est pas dit «probablement». Il est dit «va» changer. C'est très clair.

M. Lewis: Monsieur le Président, mon collègue ne lit que le côté gauche des journaux, mais cela figure à droite.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gauthier: Si le ministre voulait lire l'article en question, ou enfin, la publication, je peux lui rappeler que Beauchesne, 5^e édition, citation 83, se lit comme suit:

Dans le cas où la question de privilège serait fondée sur un écrit quelconque, celui-ci doit être soumis à la Chambre et lecture en sera donnée au Bureau. . .

Alors, si le ministre veut lire le côté droit ou le côté gauche de l'annonce en question, on s'en «fout comme de l'an 40». S'il ne veut pas la lire, qu'il la fasse lire par le greffier. On l'a lue nous, et on dit que c'est antiparlementaire et antidémocratique.

[*Traduction*]

M. Lewis: Pendant que mon honorable collègue était occupé à rassembler ses porte-parole sur le projet de loi concernant le ministère des Forêts, son chef a fait libéralement allusion à la publicité en question. Je faisais simplement remarquer une chose qui avait peut-être échappé à mon honorable collègue.

Il s'agit ici à mon avis d'un effort de la part du gouvernement pour informer les Canadiens sur des projets de modification. Cette publicité a suscité un grand nombre d'appels de Canadiens intéressés dont bon nombre, crois-je savoir, approuvent le projet. Nous avons été inondés de demandes de documents généraux et de documents techniques, et je sais que le ministère prévoit maintenant être à nouveau inondé de demandes de renseignements à la suite de l'intervention de l'honorable chef de l'opposition à ce sujet.

Il y a une certaine contradiction à ce propos. D'un côté, mon honorable collègue dit: «Vous ne devriez pas distribuer de documents, vous ne devriez pas annoncer à grand renfort de publicité qu'on peut se procurer ces documents», et de l'autre, les membres du comité réclamaient l'autre jour plus de discussion et plus d'audiences. Il faut choisir. Ou bien il veut avoir des audiences en bonne et due forme accompagnées d'annonces franches sur les